

2^e DELIBERATION DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2026 À 20 HEURES 30

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 15

Date de convocation :
27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six
et le jeudi neuf avril à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : Laurent NADAL, Joëlle GAS, Pascale FANTON, Patrick TOLETTI, Nicole LE ROUSSEAU, Valérie FRAC, Nathalie DOSE, Muriel CATALA, Franck REBOULET, Maxime LACROIX

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Antoine PLUTINO pouvoir à Valérie FRAC, Norbert LAVASTRE pouvoir à Franck REBOULET, Pierre MATHIEU pouvoir à Laurent NADAL, Eric FRENE pouvoir à Maxime LACROIX, Valérie DEULLY pouvoir à Nicole LE ROUSSEAU.

Muriel CATALA est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal

Objet : Subventions aux associations pour l'année 2026

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention aux associations de la commune. Il y a donc lieu de délibérer pour fixer le montant des subventions attribuées à ces associations pour l'année 2026, selon le détail ci-dessous :

Associations	Montants
Amicale du Poteau	700,00
Association des parents d'élèves (APE)	4 300,00
Association Légendes	350,00
Harmonie Yoga	350,00
Club la Fon d'Ouzigue	600,00
Détentes et loisirs	350,00
Les amis du Saint Sépulcre	1 000,00
Ping-Pong club	350,00
Société de chasse	350,00
Sporting club	2 000,00
Syndicat des vigneron	350,00
La Boule Cavillarguaise	350,00
Graine Infinie	350,00
TOTAL	11 400,00

Le Conseil Municipal, après avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations selon le détail ci-dessus
- **PRECISE** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Le Maire,
Laurent NADAL

